Cinquante quatrième année. - N° 95 A Samedi 16 et dimanche 17 mai 2020

BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES
ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES
ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15
www.dila.premier-ministre.gouv.fr
www.bodacc.fr

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Premier ministre
Direction de l'information légale et administrative

Standard..... 01-40-58-75-00
Service éditorial 01-40-58-77-56

BODACC « A »

Annonce n° 137

14 – CALVADOS

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE CAEN

Ventes et cessions

332 887 546 RCS Caen.
CRISANE.
Forme : Société civile immobilière.
Capital : 61740.00 EUR.
Adresse : Zone Industrielle Route de Paris, 14120 Mondeville.
Oppositions : Art. L.236-14 du code de commerce.
Commentaires : AVIS DE PROJET DE FUSION, Société absorbante : SOCIETE D'EXPLOITATION AMIDIS ET COMPAGNIE, SAS au capital de 23.063.152 euros, Siège social : Zone Industrielle Route de Paris, 14120 MONDEVILLE, RCS CAEN 319.730.339, Société absorbée CRISANE, SCI au capital de 61.740 euros Siège social : Zone Industrielle Route de Paris, 14120 MONDEVILLE, RCS CAEN 332.887.546. Date du projet de fusion : 4 mai 2020, Actif apporté : 644.106 euros, Passif pris en charge : 370.038 euros, Soit un actif net apporté de : 274.066 euros, Date d'effet de la fusion : 1er janvier 2020, Rapport d'échange de droits sociaux la SOCIETE D'EXPLOITATION AMIDIS ET COMPAGNIE détenant la totalité des titres composant le capital social de la société CRISANE, renonce à l'attribution d'actions de son propre capital. L'opération de fusion par voie d'absorption ne donnera donc lieu à l'émission d'aucune action nouvelle de la société absorbante et corrélativement à aucun échange d'actions de la société absorbante contre des parts de la société absorbée. Prime de fusion : La différence entre l'actif net reçu de la société CRISANE, soit 274.066 euros et la valeur nette comptable des titres de cette société dans les comptes de la SOCIETE D'EXPLOITATION AMIDIS ET COMPAGNIE, soit 1.538.823 euros, constituera un mali de fusion de 1.264.757 euros. Un exemplaire du projet de fusion a été déposé le 11 mai 2020 au Greffe du Tribunal de Commerce de CAEN pour chacune des sociétés..